REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-369 du 16 Novembre 1994

Chargeant Monsieur Fassasi Adam YACOUBOU, Ministre du Commerce et du Tourisme de l'intérim de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural pour compter du 10 Novembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 10 Novembre 1994, Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU, Ministre du Commerce et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 16 Novembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

AMPLIATION - PR 5 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MCT-MDR 8 AUTRES MINISTERES 16 DEPATEMENTS 6 JOR 1.-